



## R É S O L U T I O N

REGIONAL COMMITTEE FOR  
THE WESTERN PACIFIC

COMITÉ RÉGIONAL DU  
PACIFIQUE OCCIDENTAL

WPR/RC63.R4  
27 septembre 2012

PLAN D'ACTION RÉGIONAL CONTRE LES MALADIES TROPICALES NÉGLIGÉES  
DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL (2012-2016)

Le Comité régional,

Préoccupé par le fait que les maladies tropicales négligées (MTN) demeurent un important problème de santé publique dans la Région, en particulier celles qui touchent les personnes pauvres vivant dans des zones reculées ;

Reconnaissant la nécessité d'associer les plans spécifiques aux maladies à l'intérieur d'un cadre intégré de lutte contre les MTN ;

Prenant note des progrès accomplis par plusieurs États Membres pour réduire la charge des MTN grâce à un engagement politique fort, à un meilleur accès à la chimioprophylaxie<sup>1</sup> et à une prise en charge de qualité des cas, et à l'intégration de la lutte contre les MTN dans les systèmes de santé et d'éducation ;

Conscient du fait que les MTN continuent de représenter une lourde charge dans certains pays ;

.../

---

<sup>1</sup> On entend par chimioprophylaxie le traitement préventif à grande échelle contre les helminthiases et le trachome avec des médicaments sûrs, en dose unique et de qualité assurée.

Reconnaissant la nécessité de consolider le succès des programmes de lutte contre la lèpre, la filariose lymphatique et la schistosomiase pour atteindre les objectifs d'élimination, et la nécessité de combler le manque de connaissances relatives à la charge du trachome et du pian en vue d'engager des interventions d'élimination ;

Convenant de la nécessité de déployer à plus grande échelle les interventions nationales et régionales de lutte contre les géohelminthiases et les trématodoses d'origine alimentaire ;

Admettant la nécessité d'assurer le financement durable des interventions de lutte contre les MTN dans les États et Territoires où ces maladies sont endémiques ;

Reconnaissant l'importance d'un plan d'action régional contre les maladies tropicales négligées dans le Pacifique occidental, conforme aux résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé dans ce domaine,<sup>2</sup> qui serve de feuille de route pour la Région ;

Ayant examiné le projet de plan d'action régional contre les maladies tropicales négligées dans le Pacifique occidental (2012-2016),

1. APPROUVE le Plan d'action régional contre les maladies tropicales négligées dans le Pacifique occidental (2012-2016) ;
2. DEMANDE INSTAMMENT aux États Membres dans lesquels sévissent des MTN :
  - 1) d'utiliser le Plan d'action régional contre les maladies tropicales négligées dans le Pacifique occidental (2012-2016), pour actualiser ou élaborer des plans d'action nationaux de lutte contre les MTN et d'utiliser le Plan d'action régional comme un cadre pour suivre la mise en œuvre de ces plans, confirmer les succès obtenus et mobiliser les ressources ;

.../

---

<sup>2</sup> Élimination de la filariose lymphatique en tant que problème de santé publique (WHA50.29, 1997), Élimination mondiale du trachome cécitant (WHA51.11, 1998), Élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique (WHA51.15, 1998), Schistosomiase et géohelminthiases (WHA54.19, 2001), Lutte contre la leishmaniose (WHA60.13, 2007) et Élimination de la schistosomiase (WHA65.21, 2012).

2) de veiller à la mise à disposition de ressources humaines et financières suffisantes pour mettre en œuvre et pérenniser les programmes nationaux de lutte contre les MTN ou visant leur élimination, et d'intégrer le renforcement des systèmes de santé chaque fois que cela est possible ;

3) d'œuvrer pour que toutes les populations exposées au risque de MTN bénéficient de l'accès universel aux interventions appropriées de chimioprophylaxie, d'une prise en charge de qualité des cas de MTN et des activités de lutte contre la transmission de ces maladies ;

4) de renforcer les systèmes nationaux de surveillance, de suivi et d'évaluation pour suivre les tendances de l'évolution des MTN, d'évaluer les retombées des programmes, de fournir des données pour vérifier l'élimination et de rendre compte chaque année à l'OMS sur les principaux indicateurs régionaux ;

5) de définir et de mettre en œuvre les priorités de la recherche en vue de combler les lacunes en matière de connaissances dans les programmes de lutte contre les MTN, tout en renforçant le potentiel régional de recherche ;

6) de soutenir la collaboration entre les programmes et entre les secteurs et d'encourager les partenariats avec des organisations non gouvernementales et des institutions techniques, y compris avec la participation du secteur privé le cas échéant, pour lutter de manière exhaustive contre les MTN et faire un usage optimal des ressources ;

3. PRIE le Directeur régional :

1) d'utiliser le Plan d'action régional contre les maladies tropicales négligées dans le Pacifique occidental (2012-2016) pour recommander aux principales parties prenantes et partenaires du développement de la scène internationale d'intensifier leur soutien en faveur des programmes de lutte contre les MTN dans la Région ;

- 2) d'apporter un appui technique aux États Membres pour qu'ils élaborent ou actualisent des plans d'action nationaux intégrés de lutte contre les MTN ; de soutenir le déploiement à plus grande échelle des programmes de lutte contre les MTN ; de renforcer les capacités nationales, notamment en matière de surveillance, de suivi et d'évaluation ; de repérer les lacunes dans les programmes qu'il conviendra de combler en s'appuyant sur la recherche opérationnelle ;
- 3) de continuer à suivre et à évaluer la situation relative aux MTN dans la Région ;
- 4) de rendre compte régulièrement au Comité régional des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action régional contre les maladies tropicales négligées dans le Pacifique occidental (2012-2016).

Sixième séance, 27 septembre 2012